

FICHE DE POSTE N°2

2017-2018

Décret n° 93-368 du 12 mars 1993 relatif aux personnels enseignants associés ou invités dans les écoles d'architecture
Décret n°94-262 du 1er avril 1994 modifié relatif au statut des professeurs et des maîtres-assistants des écoles d'architecture

Intitulé du poste : **Maître-assistant associé des ENSA**

Catégorie statutaire : **A**
Corps : **Maîtres assistants Associés des ENSA (MAAS)**
Temps: **Mi-temps**
1 an

Groupe de disciplines : Ville et Territoires (VT)

Disciplines : Géographie et Paysage (GP)

Domaine(s) Fonctionnel(s) : **Enseignement supérieur**

Emploi(s) Type : **Enseignant théoricien du supérieur DDAO - RCH03B**

Adresse administrative et géographique de l'affectation :
École nationale supérieure d'architecture de : **Paris- la Villette**
Adresse : **144, avenue de Flandre - 75019 Paris**

Missions et activités principales

Il s'agit d'une responsabilité d'enseignement dans le champ « ville et territoires », géographie et paysage, à mi-temps, en lien avec une approche corporelle et perceptive des territoires, conduisant à une démarche plastique. L'enseignant/e recruté/e participera aux activités de la discipline et plus particulièrement en ce qui concerne les articulations pédagogiques entre la démarche paysagère et les expérimentations artistiques in situ telles que développé dans le cadre du séminaire , en lien avec la conception architecturale.

Charges pédagogiques :

- Enseignements à assurer par cycle de formation (1er, 2ème,3ème cycles ou autre diplôme ...), nombre d'heures et modes pédagogiques correspondants ;

- En Licence : le 1er cycle conduisant au diplôme d'études en Architecture :
Participation éventuelle à l'OT39 "L'architecte et le paysagiste" (35h).

-En Master : le 2e cycle conduisant au diplôme d'Etat d'Architecte :

S7 : Prise en charge de l'optionnel SoiR du Séminaire « Démarches plastiques et territoires urbains »
S7, S8, S9: participation à l'enseignement et à l'encadrement des étudiants des séminaires « Démarches plastiques et territoires urbains » et « Architecture/s & Paysage/s »

Post-Diplôme :

- Interventions ponctuelles et participation aux jurys du D.S.A. « Architecture et projet urbain »
- Interventions ponctuelles dans le cadre du DPEA « Recherches en Architecture »

Autres tâches :

- Participation à des jurys (PFE, RE, ...) ; aux activités des commissions de l'ENSAPLV, éventuel encadrement de stages, et de rapport de licence.

Charges scientifiques :

- Participations attendues aux activités scientifiques de l'école ;

L'enseignant(e) intégrera le département recherche de l'ENSAPLV et l'équipe de recherche AMP-LAVUE, participera au renforcement des recherches dans le domaine du paysage, et prendra part à des appels à projet de recherche, à des actions de valorisation et de promotion de la recherche, et au développement de collaboration dans le domaine du paysage (LAREP).

Participation au développement des relations internationales de l'Ecole

L'enseignant(e) aura la charge d'animer et développer les actions menées dans le cadre du réseau international UNISCAPE, et développer des échanges avec d'autres réseaux sur le thème du paysage (Le Nôtre, ECLAS), Il (elle) devra s'exprimer couramment en anglais et pouvoir faire cours dans cette langue.

Compétences principales mises en œuvre :

Compétences techniques :

Titres ou diplômes requis :

(Justifier de l'un des diplômes visés à l'article 21 pour les maîtres-assistants associés régis par le décret n° 94-262 du 1er avril 1994 modifié)

Titres, diplômes et compétences souhaités au regard du poste :

- Diplôme de paysagiste DPLG ;
- Doctorat

Connaissances acquises en théorie et pratique du paysage ; capacité et expérience en matière de recherche et de valorisation scientifique ;

Savoir-faire (expériences et compétences souhaitées)

Savoir-être (compétences comportementales) :

Capacité de travail en équipe et de coordination pédagogique
Capacité d'écoute et d'accompagnement des étudiants
Bilinguisme français - anglais

Environnement professionnel :

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'ENSA de Paris La Villette forme des architectes dans le cadre des cursus mis en place par la réforme LMD, tout en veillant à ce que l'enseignement dispensé ne soit pas seulement professionnel mais vraiment supérieur. A cet effet, elle intègre des approches pluridisciplinaires, une ouverture sur le monde et l'existence de structures de recherche et de formations post-2^e cycle Master (doctorat en architecture, DSA, DPEA).
C'est la plus importante école par le nombre de ses effectifs, avec 2200 inscrits en 2016/2017.

L'enseignement y revêt diverses caractéristiques :

- 1/ il y est transdisciplinaire : tout en ayant pour centre l'apprentissage du projet architectural, urbain et de paysage, les enseignements dits « pour l'architecture » sont à la fois présents dans cet apprentissage et non subordonnés à lui afin de se situer au niveau universitaire le plus élevé ;
- 2/ il est dispensé dans des cours, des groupes de projet, des TP et des TD ;
- 3/ il s'emploie à couvrir et à précéder la demande sociale concernant l'aménagement de l'espace architectural, des paysages et du territoire ;
- 4/ il se veut divers et non inféodé à telle ou telle doctrine ;
- 5/ il cherche en permanence à se réorienter en se confrontant à d'autres disciplines et d'autres pratiques artistiques, sociales, etc ;
- 6/ il propose une progressivité dans le 1^{er} cycle Licence, une large autonomie de choix aux étudiants dans le 2^e cycle Master à travers l'existence de six thèmes d'approfondissement, et la possibilité de poursuivre au sein de l'école une HMONP, un doctorat ou des enseignements spécialisés (DSA, DPEA) ;
- 7/ il est dispensé par des enseignants titulaires et contractuels à qui il est demandé d'enseigner simultanément dans les 1^{er} cycle Licence et 2^e cycle Master ;
- 8/ il se place dans une perspective internationale : mobilités étudiante et enseignante dans 99 écoles dans le monde ; participation à des ateliers internationaux ponctuels ou intégrés au cursus (atelier franco-américain avec Georgia-Tech) et à des programmes financés par l'Europe).

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :

Plus de soixante chercheurs et une quarantaine de doctorants se répartissent dans 6 unités de recherche intégrées à des UMR CNRS :

- l'équipe Architecture, Milieu et Paysage (AMP – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Philosophie, Architecture et Urbain (GERPHAU – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Architecture Anthropologie (LAA – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Espaces Travail (LET – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception (MAACC- UMR MAP 3315) ;
- l'équipe Architecture, Histoire, techniques, Territoires, environnements et patrimoines (AHTTEP - UMR AUSSER 3329).

Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :

*Liaisons hiérarchiques : [Direction de l'école](#)
Liaisons fonctionnelles : [Direction des études](#)*

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Composition du dossier de candidature

- Formulaire de candidature, avec coordonnées téléphoniques et mail où le candidat peut être joint rapidement ;
- Note d'intention pédagogique (trois pages dactylographiées maximum), tenant compte du programme pédagogique de l'école ;
- Curriculum vitæ détaillé. Le candidat s'attachera à présenter plus particulièrement son expérience dans l'enseignement.
- Travaux, ouvrages, articles, réalisations et référence des publications, s'il y a lieu.
- Copie des diplômes ou titres (*décret n°93-368 du 12 mars 1993*) (les pièces en langues étrangères doivent être traduites en français par un traducteur assermenté) ;
- Copie de la carte d'identité ;
- **Pour les postes à temps partiel**, Justifier d'une activité principale par ailleurs. Celle-ci doit engendrer un revenu minimum annuel de 10 500€. Pièces à fournir : extrait de compte de résultat ou avis d'imposition ou bulletins de salaires.

CALENDRIER

- date limite de réception des candidatures : **mercredi 21 juin 2017 (17h)**
- les candidats invités à l'entretien seront avertis par téléphone ou par mail (coordonnées demandées ci-dessus) au **plus tard le vendredi 30 juin 2017**
- audition des candidats par la commission de recrutement prévue le : **mardi 11 juillet 2017**

Qui contacter (informations) ?

Bruno MENGOLI
Directeur ☎ 01 44 65 23 26 / bmengoli@paris-lavillette.archi.fr

Caroline Lecourtois
Directrice adjointe/ tél : 01 44 65 23 24 / clecourt@paris-lavillette.archi.fr

Laurence RICOU
Gestionnaire/SRH/ tel 01 44 65 23 08 / Iricou@paris-lavillette.archi.fr

Envois des candidatures :

A M. Le Directeur de l'ENSA de Paris la Villette
Adresse : 144 avenue de Flandre - 75019 Paris

Date de mise à jour de la fiche de poste : [Mai 2017](#)

CONDITIONS DE RECRUTEMENT DES MAÎTRES ASSISTANTS ASSOCIÉS

Pour pouvoir être recruté en qualité de maître assistant associé il faut remplir l'une des conditions suivantes :

1. Justifier d'une expérience professionnelle en rapport avec la discipline concernée autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée de sept ans.

2. Justifier de l'un des diplômes visés à l'article 21 pour les maîtres-assistants associés régis par le décret n° 94-262 du 1er avril 1994 modifié
 - doctorat d'Etat,
ou
 - doctorat de troisième cycle,
ou
 - doctorat réglementé par l'arrêté du 5 juillet 1984 relatif aux études doctorales,
ou
 - diplômes français ou étrangers admis en équivalence (arrêté du 25 avril 1994)
 - diplôme d'architecture D.P.L.G. ;
 - diplôme d'architecte de l'École spéciale d'architecture ;
 - diplôme d'architecte de l'École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg ;
 - diplômes, certificats et autres titres du domaine de l'architecture délivrés par les États membres de la Communauté économique européenne (arrêté du 20 février 1990 fixant la liste des diplômes, certificats et autres titres du domaine de l'architecture délivrés par les États membres de la Communauté économique européenne et permettant l'inscription à un tableau régional d'architectes.) ;
 - diplôme de paysagiste D.P.L.G. ;
 - diplôme de l'École nationale supérieure des arts décoratifs ;
 - diplôme de l'École nationale supérieure des beaux-arts ;
 - diplôme d'ingénieur délivré par une école habilitée par la commission des titres.

Recrutement de MAAS à temps incomplet (50%) :

Justifier d'une activité principale par ailleurs. Celle-ci doit engendrer un revenu minimum annuel de 10 500€.

Pièces à fournir : extrait de compte de résultat ou avis d'imposition ou bulletins de salaires.